

OIGNIES
Bougez la vie !



Séance du 21 / 11 / 2018

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

46 délibérations - L'ensemble des décisions disponible sur le site internet de la ville, rubrique «*Démocratie locale*» ou à l'accueil.

Catégorie

Subventions de la municipalité

Lors du conseil municipal, ont été proposées plusieurs délibérations pour des subventions aux associations du territoire. A été accepté à l'unanimité, **l'octroi d'une subvention exceptionnelle** pour l'association des Amis de la Mine le CMCF et l'ACAPF dans le cadre du Festival de la Vapeur 2018; Pour l'association «AOI»; Pour les nouvelles associations «Comité des trois quartiers» et «Marché des quatre saisons»; Pour l'association «France ADOT» qui organise des appels au don d'organes.

Dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour le services, l'artisanat et la commerce), a été validé à 28 voix et 1 non-participation du groupe «Unis pour Oignies», **l'octroi d'une subvention de 30% par le FISAC et 30% par la ville** pour la rénovation de la facade de l'institut «Les Sens d'Ailleurs».



Catégorie

Règlement général sur la protection des données



Madame le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Ce document est le **socle de réglementation en matière de données personnelles**. Il a été voté à l'unanimité la mise en place de son application et la mise en conformité pour l'ensemble des services publics à Oignies.

La protection des données des usagers est un enjeu majeur sur lequel nous nous devons d'être irréprochables. Afin d'**être en conformité avec la loi et pour vous assurer une protection maximale** sur ce point, des travaux sont en cours avec le concours de la CNIL et du CDG62.

Caté- gorie

Tarifification séjours vacances été 2019

Lors du conseil municipal, il a été exposé à l'assemblée **le projet de séjours de vacances pour l'été 2019**. il a pour but d'enrichir et de diversifier les activités éducatives proposées aux enfants de la commune pour faire découvrir une autre région de France. La décision a été validée à l'unanimité.



Caté- gorie

Commissions, Conseils d'Administration et dématérialisation des actes administratifs

Dans un souci d'efficacité et de fluidité des échanges entre les élus et les agents de la collectivité dans leurs domaines respectifs de compétence, il a été voté à l'unanimité **la délégation et la composition de commissions municipales**. Ces commissions réuniront de façon régulière les acteurs du service public autour d'actions et de gestion des projets.

Il a été voté à l'unanimité **la mise en place de la commission d'accessibilité 2018** ainsi que la composition de ces membres.

Il a été validé par 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies» **le transfert de compétences de la Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations entre la ville de Oignies et l'Agglomération Hénin-Carvin**. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation. La ville délègue cette compétence à l'Agglomération Hénin-Carvin (tout comme les 13 autres communes de l'Agglomération) afin de concilier urbanisme et prévention des inondations sur l'ensemble de

territoire avec plus d'homogénéité grâce à un plan pluriannuel des travaux et une enveloppe budgétaire communautaire.

Deux délibérations ont été votées à 26 voix pour et 3 non-participations du groupe «Rassemblement National Oignies» sur **la désignation d'un élu représentant la ville au sein du Conseil d'Administration de l'établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du 9-9bis**; Sur **la nomination d'un élu représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration de l'association Rencontres et Loisirs**.

Une délibération concernant **la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire** a été validée à l'unanimité. La Mairie développe la dématérialisation interne de ses services, anticipant de fait de futures obligations légales. L'objectif fixé est de proposer une administration publique plus performante et qualitative.



Création d'un poste d'adjoint municipal

Caté-
gorie



Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Elle propose donc de créer un poste de 7ème adjoint. Compte tenu des dossiers à traiter et de la volonté municipale de développer les champs d'action sociale, le Conseil municipal décide par délibération la création d'un poste d'adjoint supplémentaire : **Nadine LADEVEZ est nommée en qualité de 7ème adjointe au handicap et à l'action sociale.**

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 3 blancs et 1 enveloppe vide et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies».

Transparence et optimisation des dépenses

Caté-
gorie



Dans le cadre de la transparence autour des deniers publics et de l'optimisation des dépenses, il a été proposé en Conseil Municipal plusieurs délibérations.

A été votée à l'unanimité **la création d'une charte déontologique de l'achat public**, destinée à encadrer les pratiques de chacun (élus, agents partenaires économiques et concitoyens) à respecter un ensemble de principes permettant des pratiques d'achats loyales, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme et autres dérives pénalement condamnables.

Il a été voté à l'unanimité **un groupement de**

commandes permanent entre la collectivité et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour des achats que les deux organismes réalisaient chacun pour leur part, et qui permettra à l'avenir, une réduction des coûts d'achats de fournitures.

Il a été voté à l'unanimité **le renouvellement des accords cadres à bons de commandes**, pour la clarté et la visibilité des dépenses publiques sur les fournitures d'entretien et des articles de ménage, mais aussi pour l'entretien des espaces verts, et l'élagage des arbres.

Il a également été voté à 26 voix pour et 3 non-participations du «Rassemblement National Oignies» **la mise en place d'une commission Ad'Hoc**, fixant et garantissant le respect des principes de la commande publique pour l'ensemble des dépenses de la collectivité, même celles ne dépendant pas de la réglementation des dites commandes publiques, car la valeur est inférieure aux seuils définis par la réglementation.



Travaux et aménagements sécuritaires

Catégorie



Ont été votées à l'unanimité deux conventions de maîtrise d'ouvrage. La première, pour le Boulevard Darchicourt entre le département et la ville de Oignies concerne **l'aménagement d'une chicane à proximité de l'impasse Darchicourt** et l'enfouissement des réseaux avenue Darchicourt. La commission permanente du Conseil Départemental a accordé à la commune de Oignies une subvention de 51 880 €. Cette subvention permet de couvrir 40 % du montant hors taxe de travaux estimés à 129 700 € au titre du programme des opérations de sécurité dans les rues de la ville.

La seconde convention concerne **les travaux relatifs au déploiement de la fibre** qui sont réalisés par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, ceux-ci entrant dans le champ de leurs compétences particulières.

Les aménagements sécuritaires seront réalisés en même temps que les travaux de déploiement de la fibre sur la ville afin de limiter les temps de désagréments pour les habitants et les usagers de la route.

Logement et acquisition de parcelles

Catégorie

A été validée à 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies», **la réalisation d'un programme de 26 lots libres de construction à la cité de la «Fosse 2»**. La ville pour sa part, et la société «Maisons et Cités», pour sa part, sont propriétaires de parcelles de terrain sises rue Marcel Sembat, sur lesquelles étaient construits des logements, depuis démolis. Une convention bipartite sera réalisée entre les deux organismes pour **l'élaboration d'un programme de lots libres dans la totalité de l'espace**, après évacuation de dépôt de schiste

d'une contenance évaluée à 15 000m³. Pour réaliser le projet d'aménagement de la «Fosse2», il a également été voté par 26 voix pour et 3 abstentions du groupe «Rassemblement National Oignies» une Convention Tripartite entre la ville, l'Agglomération Hénin-Carvin et la société «Maisons et Cités» sur la cession des voiries et réseaux divers afin qu'ils puissent passer dans le domaine public communal pour faciliter la réfection et l'entretien.